

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2021

Convocation du 8 septembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 17 septembre 2021.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, DESPLATS, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, GUILLEUX, ORIEUX, MAUXION.

Absents excusés : Mme LOISON Katy donne pouvoir à Mr BEAUDOIN Jean-Pierre

Mme CULLERIER Vanessa

Mme LENOGUE Patricia donne pouvoir à Mr CHAPON Dominique

Mme LINARD Nadine

Mr LE MARREC Thierry donne pouvoir à Mme DESPLATS Raphaëlle

Mme BEAUDOIN Pauline

Absents : Mr CONGNARD André

Mr TUFFIER Jérôme

Convocation : 08/09/2021

Affichage : 17/09/2021

Secrétaire de séance : Mr JOUSSAUME Cédric

OBJET : CREATION D'ADRESSES SUR LES COMMUNES DELEGUEES DE CHAUMONT ET LUE-EN-BAUGEOIS

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur tout le département et l'obligation faite aux communes de plus de 2000 habitants de réaliser un plan d'adressage, il devient nécessaire que chaque habitation dispose d'un numéro et d'un nom de voie unique pour permettre l'accès aux offres internet en très haut débit, améliorer l'acheminement postal, les livraisons, l'intervention des services de secours et la géolocalisation.

1- Création d'adresse sur la commune déléguée de Chaumont d'Anjou:

► **Rue des Etangs :**

N°11 / Parcelle N°A 595 / Le Bourg Chaumont / ALTER

2- Création d'adresses sur la commune déléguée de Lué-en-Baugeois :

► **Rue de la Perraudière :**

N°1C/ Parcelle N°A 242 / Le Bourg Lué-en-Baugeois / Mme OUVRARD Lucienne

N°1D/ Parcelle N°A 247 / Le Bourg Lué-en-Baugeois / Mme et Mr BENESTEATU Fabrice et Clarisse

N°1E/ Parcelle N°A 249 / Le Bourg Lué-en-Baugeois / Mme ORBLIN Séverine

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette création d'adresse.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

